



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	16
Contre	
Abstention	5

51/26 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE DÉFENSE ET DE SÉCURITE CIVILE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu d'une circulaire du ministère de la défense du 26 octobre 2001 et d'une instruction ministérielle du 9 janvier 2009 chaque Conseil municipal doit désigner en son sein un correspondant en charge des questions de défenses et de sécurité civile.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Ceci étant exposé,

Vu la circulaire du ministère de la défense du 26 octobre 2001 sur la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense ;

Vu l'instruction ministérielle du 9 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (5 abstentions) :

- **D'ACCEPTER à l'unanimité de procéder à la désignation au vote à main levée**
- **DE DESIGNER Mme Laetitia MAZINGUE, correspondante de défense et de sécurité civile pour la commune de Semoy.**

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Nicolas DUBREUIL

Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 045-214503088-20260511-51_26-DE



Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification